CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 1 août 2023 à 19h00 dans la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sise au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Madame Anne Potvin, mairesse;
Madame Kathy Milone, conseillère siège no.1;
Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2;
Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4;
Monsieur Stéphane Rivest, conseiller siège no.5;
Monsieur Eric Gauthier, conseiller siège no.6.

ABSENT : Monsieur Serge Lacourcière, conseiller siège no.3

Est également présent le directeur général et greffier-trésorier par intérim ainsi que 5 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec.* La mairesse constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée ouverte à 19h00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2023

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023

2 ADMINISTRATION

2.1 Adoption des comptes et des chèques : 160 259,85 $

2.2 Dépôt des états financiers 2022 et autorisation de paiement

2.3 Adoption du règlement 567-ADM-2023, règlement créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales

2.4 Demande de désignation à titre de célébrant pour un mariage civil ou une union civile

3 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

3.1 Demande de prolongation de délai pour la refonte des règlements d'urbanisme auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

4 TRANSPORT

5 HYGIÈNE DU MILIEU

6 LOISIRS ET CULTURE

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VARIA

9 PÉRIODE DE QUESTIONS

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-08-CMD116 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par la conseillère Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-08-CMD117 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée par le conseiller Gilles Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2023, tel que rédigé.

ADOPTÉE.

2023-08-CMD118 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juillet 2023, tel que rédigé.

ADOPTÉE.

2023-07-CMD119 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX JUILLET 2023

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés se totalise 160 259,85 $ et se détaille comme suit;

Adoption des comptes et des chèques :

- Factures payées : 127 247,55 $;
- Chèques : no.12084 à no. 12106
- Prélèvements automatiques : no. 3401 à 3413;
- Factures à payer : 13 138,74 $;
- Payes : 19 873,56 $;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par la conseillère Michelle Briand et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adopter les comptes et les chèques tels que présentés ci-haut;

- et d'autoriser l'émission des chèques relatifs aux montants énumérés.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, John-David McFaul, directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

_____
John-David McFaul
Directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim

2023-08-CMD120 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2022 ET AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers 2022 par les vérificateurs externes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par la conseillère Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'accepter les états financiers 2022, tels que déposés par la firme Mazars;
- d'autoriser le paiement pour la vérification comptable et le dépôt des états financiers 2022 au montant de 24 823, $.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-08-CMD121 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 567-ADM-2023, RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 1er novembre 2022 par le conseiller Gilles Jolivette;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le projet de règlement dans les délais prescrits et qu'une présentation du projet a été faite à la séance du conseil municipal tenue le 4 juillet 2023;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter le règlement 567-ADM-2023 – règlement créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-08-CMD122 **DEMANDE DE DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANT POUR UN MARIAGE CIVIL OU UNE UNION CIVILE**

ATTENDU QUE les articles 366 et 521.3 (2) du Code civil du Québec permettant aux maires, mairesses et aux membres des conseils municipaux de demander au Directeur de l'état civil d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité que la mairesse Madame Anne Potvin, ainsi que, Madame Kathy Milone, conseillère au siège nº1, Monsieur Gilles Jolivette, conseiller au siège nº2, Monsieur Serge Lacourcière, conseiller au siège nº 3, Madame Michelle Briand, conseillère au siège nº 4, Monsieur Stéphane Rivest, conseiller au siège nº 5 et Monsieur Eric Gauthier, conseiller au siège nº 6 soit désignés comme célébrant compétant;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- que la Municipalité de Déléage demande au Directeur de l'état civil de désigner la mairesse et tous les membres du conseil municipal, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-08-CMD123 **DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR LA REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME AUPRÈS DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Vallée-de-la-Gatineau est entré en vigueur le 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Déléage a octroyé un mandat à la firme URBA + visant la révision complète de son plan et de ses règlements d'urbanisme;
CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai ou un terme que leur impartit la loi;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère qu'un délai lui est nécessaire pour effectuer adéquatement ses consultations publiques et par le fait même, parfaire le travail de son plan et la révision de ses règlements d'urbanisme de manière à assurer la concordance avec le schéma d'urbanisme de manière à assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRCVG;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger, jusqu'au 30 juin 2024, le délai d'adoption du plan et des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Déléage en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

- de transmettre copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de même qu'à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-08-CMD124 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents de lever la présente séance ordinaire à 19h20.

ADOPTÉE.

Anne Potvin, mairesse	John-David McFaul, directeur général et greffier-trésorier par intérim

,